L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 FEVRIER 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN 17 FEVRIER.

SPECTACLES.

Samedi, 17 février 1877.

ACADEMIE—A midi et le soir—David Crockett.
St-CHARLES—A midi et le soir—Black Crook.

Une éventualité.

Les premières décisions du tribunal arbitral ont naturellement soulevé bien des colères dans le camp des démocrates et la presse ne s'est pas contentée de critiquer amèrement ces décisions, elle a été jusqu'à suggérer la possibilité de certaines manœuvres parlementaires, au moyen desquelles un obstacle pourrait être apporté au compte final des votes. On a parlé du retrait possible des membres démocrates du tribunal, et de l'emploi du moyen dilatoire d'ajournements successifs qui permettraient de gagner le 4 mars avant que le compte des votes fût terminé. Voici ce que disait le *Herald* du 10 février sur cette dernière éventualité.

L'action du congrès sur le rapport de la majorité républicaine de la commission électorale dans le cas de la Floride, présentait, sous un aspect, quelque intérêt. Après que les deux chambres se sont séparées, pour examiner les objections au rapport présentées par M. Field et le vote de la chambre sur ces objections, il a été présenté une motion d'ajournement à lundi 10 heures du matin. Les membres républicains ont combattu la motion, par le motif qu'en vertu du bill électoral la convention doit se rassembler à nouveau immédiatement, et qu'elle ne peut en conséquence s'ajourner. Le speaker a décidé contre ce point d'ordre, et la chambre s'est ajournée, comme il était proposé à lundi 10 heures.

Malgré tout le soin avec lequel la loi électorale a été élaborée, il paraît y avoir contradiction entre deux de ses sections, relativement au pouvoir de l'une ou l'autre chambre de prendre un ajournement après le vote sur une objection pour l'examen de laquelle la convention s'est séparée. La section 1, en parlant des séparations pour examiner des objections à un ou plusieurs votes d'Etats pour lesquels il n'y a qu'un certificat, dit : "Quand les deux chambres auront voté, elles se réuniront à nouveau immédiatement, et le président annoncera alors la décision de la question soumise." Mais la section 5 contient ces mots : "Cette réunion des deux chambres ne sera pas dissoute jusqu'à ce que le compte des votes électoraux ait été complété et le résultat déclaré, et aucun ajournement ne pourra être pris à moins qu'une question ne soit soulevée relativement au compte desdits votes ou autrement conformément à cet acte, cas auquel l'une ou l'autre chambre aura le pouvoir, en agissant séparément et de la manière plus haut indiquée, d'ordonner un ajournement de ladite chambre n'allant pas au delà du lendemain, le dimanche excepté, à 10 heures du matin, etc."

S'il plaît à la chambre d'exercer ce pouvoir d'ajournement pour un jour après le vote sur chaque objection, il sera facile de renvoyer le résultat après le 4 mars en multipliant les objections. Il reste encore trente-un Etats à compter. Depuis et y inclus le lundi, il y a dix-huit jours de travail avant le 4 mars. Les cas contestés de la Louisiane et de l'Orégon n'occuperont probablement pas plus de quatre jours ensemble; restent donc quatorze jours que l'on peut employer de cette manière, si les démocrates sont disposés à empêcher factieusement l'achèvement du compte. En ce cas, le président du sénat devrait remplir les devoirs de président des Etats-Unis pour l'année, et une nouvelle élection aurait lieu l'automne prochain.

Plusieurs journaux démocrates ont endossé cette idée de multiplier les objections pour empêcher le compte final avant le 4 mars, dans le cas où la commission arbitrale donnerait les votes de la Louisiane à Hayes.

Cette manœuvre qui aurait pour objet de réparer une maladresse, n'avancerait pas beaucoup les démocrates puisqu'elle aboutirait à faire passer le pouvoir dans les mains du vice-président du Sénat qui est républicain.

Nous croyons que le grand parti démocrate national trouvera à adopter une politique plus noble et plus digne que celle-là.

L'élection d'un Président des Etats-Unis par la fraude et l'infamie est un trop grand scandale, un trop grand crime pour qu'il n'y ait pas autre chose à y opposer qu'une mesquine résistance parlementaire.

Le droit est le droit, et la vérité est la vérité, en dépit de tous les tribunaux arbitraux du monde, et il nous paraît impossible qu'une aussi monstrueuse iniquité puisse s'accomplir.

ALEA JACTA EST,

Dieu sauve la République !

Le tribunal arbitral a rendu hier après-midi une décision par laquelle il rejette toutes les propositions soumises par les démocrates. Cette décision, disent les dépêches, équivaut au compte des huit votes de la Louisiane pour Hayes et Wheeler. Les craintes qu'avaient inspirées les décisions sur le cas de la Floride n'étaient donc que trop justifiées.

La décision a été rendue par les huit membres républicains de la commission. Le juge Bradley, choisi comme tiers-arbitre pour départager les quatorze membres de la commission, s'est montré aussi imbu d'esprit de parti que les sept autres membres républicains.

Les propositions rejetées par la commission arbitrale portaient sur les points suivants :

Défaut de juridiction du Bureau des retours.
Composition illégale de ce Bureau.
Fausse compilation des rapports.
Inéligibilité de plusieurs électeurs.
Insuffisance des preuves en général.

Les démocrates offraient des preuves additionnelles sur tous ces points.

Le tribunal ne veut pas de preuves. Les signatures de Kellogg, de Wells, d'Anderson, de Casanave et de Kenner, lui suffisent et tiennent lieu de tout.

Nous n'avons pas le courage de commenter longuement cette décision. Refaire un procès déjà si connu de nos lecteurs, nous paraît inutile.

Tous les cœurs patriotes sont plongés dans une anxiété profonde et nous ne pouvons qu'exprimer ce souhait : "Dieu sauve la république !"

UNE PLACE POUR GRANT.—Le *Herald* rapporte qu'aussitôt après la conclusion du traité entre le Nicaragua et les Etats-Unis pour la construction du canal interocéanique, la place de président de la compagnie sera offerte à Grant qui ira en Europe solliciter le concours des Rothschild et autres grands capitalistes.

THE ARYAN.—Nous avons reçu un numéro d'un journal intitulé *The Aryan* et portant la date du 25 décembre 1876. Ce journal rend compte des choses qui se passent en l'année du Second Centenaire de la république, sous le règne des femmes-citoyennes. Il contient les listes des candidates présidentielles, et quantité de matières intéressantes pour la race aryenne. On peut se procurer des numéros de l'*Aryan* au prix de 10 cents aux dépôts de journaux.

CLUB LITTÉRAIRE BRYANT.—Ce Club doit donner une représentation le 21 février à la résidence enseignure Troisième et Chesnut. Nos remerciements au Club pour l'invitation qui nous a été adressée.

☞ Les visiteurs de la campagne qui ont besoin de thé ou de café, ne doivent pas oublier de faire une visite au grand dépôt de thé et de café, rue du Camp, No 5, où une machine à vapeur est toujours en opération pour répondre aux besoins de la consommation.

On lit dans l'*Italie* :

La chambre italienne vient d'approuver à une très grande majorité (182 voix contre 21) le projet de loi ouvrant un crédit au ministère d'agriculture et commerce pour le concours de l'Italie à l'Exposition de Paris. Evidemment la somme allouée (780,000 francs) n'est pas considérable; mais l'honorable Luzzati a fort bien caractérisé le projet, en disant que le gouvernement et la chambre ont voulu surtout faire un acte politique en affirmant nos sympathies pour la France.

L'ENQUETE LOUISIANAISE.

Le comité des "pouvoirs et privilèges" de la chambre a entendu un nouveau témoin, nommé Mailhorris, qui non-seulement a confirmé les dépositions de Littlefield, [illegible] du Returning Board. Mailhorris, qui était, comme Littlefield, un des clercs du Board, déclare que des ratures et des surcharges de chiffres ont été pratiquées sur les relevés de presque toutes les paroisses de l'Etat. Il a fait lui-même plusieurs altérations de ce genre sous les instructions du juge Davis, qui était le chef du bureau des "compilations". Il a donné des détails précis sur la nature des changements les plus ordinairement opérés, et qui consistaient à élever le nombre des votes donnés électeurs de Hayes en diminuant d'autant ceux des électeurs de Tilden.

Il a entendu le 1er décembre une conversation qui avait eu lieu entre Wells et Littlefield, dans le bureau du secrétaire Abell, à la maison d'Etat, relativement à des changements sur les relevés de certaines paroisses; à la suite de cette conversation, Littlefield a commencé les transformations dont il s'agit en présence de plusieurs autres commis, notamment de Flannigan, Asbury et Smith. Mailhorris dit aussi que lui-même et les autres commis du "bureau de la compilation" ont [illegible] blancs sur le chef d'intimidation et de violence dans diverses paroisses. Les affidavits ont été remplis avec des noms supposés, tels que Smith, Brown, Jones, etc., et signés de croix par les témoins. Ils étaient ensuite envoyés aux agents officiels pour être certifiés, et le témoin suppose qu'ils ont ensuite passé devant le Board comme pièces de conviction. Il ne sait pas combien il a été fait de ces affidavits, mais ils étaient en nombre considérable.

Il paraît que dans la matinée qui a précédé la comparution de Mailhorris devant le comité, les républicains redoutaient beaucoup ses dépositions, et des personnages inconnus, attachés à ses pas, l'ont accablé de politesses et de verres de liqueur. Au National Hotel, deux *gentlemen* bien mis lui ont fait boire de l'ale, du cidre, un *toddy* et un *cocktail*. A 2 heures il a été accosté par un Monsieur aux manières engageantes, qui l'a abreuvé de whiskey et de *toddy*. Quand il est arrivé au comité il était légèrement ému, mais il a été impossible de lui faire perdre le fil de ses idées. Les commissaires républicains Lawrence et Burchard l'ont tenu deux heures d'horloge sur la sellette, et l'ont retourné dans tous les sens pour l'amener à se contredire. M. Lawrence a même insinué qu'il était ivre, mais son sang froid ne l'a pas abandonné un instant; il a reconnu, avec une pointe de raillerie, qu'il n'avait pas voulu manquer de courtoisie envers les *gentlemen* qui l'avaient si galamment traité; mais qu'il en faudrait davantage pour lui faire perdre la mémoire. En somme les interrogatoires et contre-interrogatoires auxquels il a été soumis n'ont fait que démontrer la sincérité de ses déclarations, et quand il s'est retiré il a laissé le comité et l'auditoire sous l'impression qu'il avait dit la vérité, et rien que la vérité.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

LA BANQUE DE L'UNION ET L'AFFAIRE LAUN.—Nous avons été induits en erreur, comme plusieurs de nos confrères, en disant que la Banque de l'Union avait été l'une des victimes de Louis Laun pour un montant de $20,000. Nous sommes heureux d'apprendre que la Banque de l'Union n'a rien perdu dans cette affaire.

EXPLOSION DE BATEAU A VAPEUR.—Jeudi dernier la chaudière du bac à vapeur Jones, a fait explosion pendant le trajet de Bayou Goula à Plaquemines. Six personnes ont été tuées; voici leurs noms : MM. Edwards, Léon Sydney, Suares et Jones et 2 autres. Il n'y avait que huit personnes à bord au moment de l'explosion. Les deux survivants étaient un blanc et un homme de couleur.

MEETING A LA SALLE ST. PATRICK.

Nous rappelons à nos lecteurs que, ce soir à huit heures, aura lieu, à la salle St Patrick, le meeting que nous avons annoncé en l'honneur du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Sainteté Pie IX. Monseigneur l'archevêque Perché présidera cette intéressante occasion et l'Hon. Thomas J. Semmes sera l'orateur de la soirée.

Les dames et les messieurs et le public en général, sont invités à y assister. L'entrée est libre et gratuite.

Sans nul doute, l'assemblée sera nombreuse, car la soirée dont il s'agit est une véritable solennité.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—"Davy Crockett" finira la semaine, et l'Académie donnera dimanche à ses habitués une comédie vaudeville, "Saratoga or Pistols for Seven." C'est fort drôle et très amusant. Toute la troupe ordinaire du théâtre figure dans la pièce. La semaine prochaine débutera donc pour l'Académie sous d'heureux auspices.

BIÈRE ! BIÈRE—Nous n'avons pas besoin de dire que la bièrerie de la brasserie de M. H. F. Starcken, No 85 rue Marais, est excellente. Tout le monde la connaît et tout le monde l'apprécie. Mais, nous dirons que, malgré sa qualité supérieure, elle se vend à bon marché, et c'est là une considération capitale pour les consommateurs. La bière telle que la prépare M. Starcken est une boisson très agréable, et telle qu'il la vend une boisson très économique. Elle n'a pas besoin d'autres recommandations.

☞ Les ménagères sont étonnées de l'économie qu'elles réalisent en achetant le café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp, No 5. Le débit en est si grand qu'il a fallu employer une machine à vapeur pour le moudre et répondre ainsi à toutes les demandes.

Une bonne solution.—Où peut-on acheter de belles et bonnes chaussures? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

CHRONIQUE PARISIENNE DU "HERALD".

Paris, 10 février.—Le nouveau drame intitulé *l'Hetman* qu'on représente à l'Odéon a décidément réussi.

Les répétitions du *Roi de Lahore* au Grand Opéra promettent le succès.

Aux Italiens, l'hiver prochain, Adelina Patti chantera les parties dramatiques et Mlle Albani les parties légères. Les ténors seront Marini et Goyarre; ce dernier passe pour être le plus grand ténor qu'on ait vu depuis Mario.

Le Lyrique donne maintenant le *Timbre d'Argent* de Camille Saint-Saens. Son succès est douteux.

Le nouvel opéra-bouffe de Lecocq, la *Marjolaine*, réussit tout autant que la *Fille de Mme Angot*, qui est une autre œuvre de ce compositeur. Cela est dû sans doute au grand partie au jeu et au chant de Jeanne Granier, qui éclipse à la fois Mlles Judic et Schneider, qui a créé la *Grande Duchesse*.

La dernière nouveauté en fait de bottines est une forme appelée "la Pensée," de sorte que pour connaître les sentiments d'une dame ses admirateurs doivent regarder ses pieds et non ses yeux.

Le nouveau bouquet est le "bouquet parlant," qui constitue une espèce de sténographie du langage des fleurs. On peut exprimer toute émotion avec quelques brins.

UNE ERREUR DU TÉLÉGRAPHE.—Ce n'était pas à la Banque de France, comme l'avait dit le télégraphe, que des détournements ont été commis le mois dernier. Voici ce que nous lisons dans un journal du 26 janvier :

De nombreux détournements avaient été constatés dans la succursale parisienne de la Banque des Pays Bas, ayant son siège en Hollande.

Le chef de la 2e division de cette succursale, qui était parti récemment pour la Hollande, s'était rendu coupable de ces vols, qui ne s'élèvent pas à moins de fr. 800,000.

La police hollandaise, qui surveillait les agissements de cet individu, signala à la police française son départ pour Paris, dans la soirée de jeudi.

Samedi matin, à six heures, un commissaire de police des délégations judiciaires, [illegible]

[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Encore un incendie rue de l'Esplanade.

Hier, vers quatre heures et quart de l'après-midi, la cloche d'alarme signalait un incendie au coin des rues Esplanade et Derbigny. C'est l'Université affectée à l'instruction des gens de couleur et connue sous le nom de "Straight's University" qui venait de prendre feu.

Les pompes sont arrivées en toute hâte sur le théâtre du sinistre, mais l'édifice construit entièrement en bois se trouvait déjà enveloppé de flammes qu'activait un vent violent du Nord-Ouest. Au bout de quelques minutes, le vaste bâtiment et ses dépendances n'étaient plus qu'un amas de cendres.

Les pompiers, malgré tous leurs efforts, n'ont pu empêcher le feu de se communiquer à la maison adjacente, située rue de l'Esplanade, entre Derbigny et Claiborne, et occupée par M. Robert Adams et sa famille. Cette maison, bâtie il y a environ sept ans par M. Ogden, [illegible] a été livrée à la dévastation au milieu de l'incendie.

M. Adams occupait auparavant, dans cette même rue de l'Esplanade, une très belle maison qui fut détruite par le grand incendie du 1er décembre. C'est donc la seconde fois dans l'espace de deux mois et demie que le feu le chasse de chez lui. Comme la première fois, il a tout perdu, sauf quelques meubles et des effets les plus précieux que des amis avaient pu transporter en lieu de sûreté.

Des flammèches emportées par le vent ont mis le feu à trois maisons de l'autre côté de la rue de l'Esplanade, mais ce commencement d'incendie a été vite maîtrisé par l'emploi des machines Babcock.

La chaleur était si intense que les troncs de plusieurs arbres de l'Esplanade se sont enflammés.

La terreur était si grande dans tout ce quartier que le feu a si cruellement maltraité au commencement de l'hiver, et de toutes parts on déménageait à la hâte. L'inquiétude était bien légitime, car s'il n'y avait pas eu de vastes espaces vides autour de l'Université de Straight et de la maison de M. Adams, nous aurions peut-être assisté à un désastre aussi lamentable que celui du 1er décembre.

La cause de l'incendie nous est inconnue.

La police a secondé avec zèle les efforts des pompiers et a maintenu l'ordre sur tous les points.

L'édifice du "Straight University" était assuré $15,000 dans une compagnie d'assurance de New York, et le mobilier $5000 dans la même compagnie, et appartenait à l'association "American Mission."

La maison qu'habitait Mr. Adams appartenait à M. Julius Sosha et était assurée $2,500 à la Compagnie du Peuple et $600 à l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A propos d'enquêtes.

Le coroner du Second et du Troisième District, le Dr. Ranné, ne manque jamais de faire lui-même les enquêtes dans les affaires de meurtre et, s'il ne s'est pas présenté jeudi à l'Hôtel St-Louis, c'est qu'il savait qu'il n'y avait personne de tué. Son député est allé, de lui-même, en apprenant l'événement, pour savoir si les services du coroner pourraient devenir nécessaires.

Enquête.

Le coroner Roche a fait une enquête sur les causes de la mort de Mme Catherine Ervine, rue Chestnut 217, lundi 12 du courant. Nombre de témoins ont été entendus et tous s'accordent à dire que Mme Ervine a succombé à la suite des mauvais traitements de son mari à son égard. Il a été déposé que la veille de la mort de cette dame, un dimanche, entre 1 et 2 heures, son mari Denis Ervine, s'était livré envers elle à des brutalités extraordinaires et qu'on avait entendu des bruits ressemblant à des coups. Ce même jour, Mme Ervine avait dit au témoin que son mari lui avait porté à l'estomac des coups dont elle craignait bien de ne pas pouvoir se remettre. Il a été déposé encore que lorsque Mme Ervine se mourrait, son mari, en recevant que cette nouvelle, avait dit : "que le diable l'emporte; elle n'a que ce qu'elle mérite."

Après son arrestation, et pendant qu'on le conduisait à la station, Ervine a dit : que c'était lui qui en souffrirait et qu'il espérait bien d'être pendu.

Le juri a rendu un verdict conforme aux faits que nous venons de relater et le coroner Roche, en conséquence, portera contre Ervine une accusation de meurtre.

L'affaire Laun.

George Laun, frère de Louis Laun, qui avait été arrêté jeudi à la Mobile, est arrivé le soir même, escorté de M. C. D. Audry, teneur de livres de MM. Heilman, Seligman & Co., qui avait été envoyé à Mobile. George Laun est un jeune homme de 28 ans. Lorsqu'on l'a arrêté, il a témoigné de la surprise en apprenant l'accusation portée contre son frère et il a dit ne rien savoir des transactions frauduleuses reprochées à celui-ci. Il a dit avoir envoyé des connaissements en blanc à son frère parce que celui-ci lui avait écrit que la maison de la Nouvelle-Orléans en manquait.

On ne sait pas encore où se trouve Louis Laun, ou si la police a des informations, elle les garde secrètes.

La police à l'œuvre.

La Levée, en face de la rue du Canal, a été hier, après-midi, vers deux heures, le théâtre d'un petit incident qui a charmé assez vivement les loisirs des flâneurs du quartier. Munis de cordes, de haches et de crochets, quarante hommes de police environ, se sont rendus à l'endroit plus haut indiqué et ont procédé à la destruction de toutes les baraques, communément appelées "Barrel-Houses," qui y étaient construites. La rapidité avec laquelle cette destruction a été opérée a été telle, que les badauds ont amèrement regretté la fin de ce spectacle magnifique et pas cher. Les désordres auxquels se livraient les habitués de ces tandis—des nègres tous—étaient devenus d'une fréquence alarmante, et cela, à tel point, que dans une de ces dernières séances, le Conseil municipal a pensé que le seul moyen de mettre fin à ces orgies était de supprimer les baraques. De là, l'adoption de l'ordonnance que la police a si rigoureusement mise en vigueur.

Mort de sa blessure.

Samuel Coxfee, qui avait été blessé d'un coup de poignard par Andrew White dans la matinée du 12 courant, rue Tremé 88, est mort jeudi, à 1 heure de relevée des suites de sa blessure. Une autopsie faite par le Dr Deev, médecin de ville, a constaté le fait et une enquête aura lieu lundi prochain à ce sujet.

Commissionnés.

Les officiers suivants, élus sur la liste républicaine, ont été commissionnés par le secrétaire d'Etat Strong, sur leur propre demande, savoir :

John Yoist, juge du Septième district judiciaire; Henry C. Sidney, juge de la paroisse Terrebonne; Ed. W. Condon, greffier de la Cour de district, même paroisse, et Chas. Herbert, greffier de la Cour de la Pointe-Coupée, Alcide Bourchard, juge de la paroisse Pointe Coupée; Chas. Grey, greffier de la Cour, aux Avoyelles.

Détails sur Weldon.

Nous lisons dans une dépêche reçue de Mobile par le *Picayune* que William H. Weldon y fut envoyé en octobre et que sur la recommandation de Claflin & Co. il fut accepté comme commis dans la maison de marchandises sèches de P. H. Pepper & Co, riches marchands de Mobile. [illegible]

[illegible]

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 16 février 1877.

Le Sénat se réunit à midi. Mr. Wiltz est au fauteuil. Dix-neuf membres répondent à l'appel.

[illegible]

TEMPÉRATURE—16 février 1877.
Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	44	6
Midi	50	10
3 P. M.	52	11
6 P. M.	52	11

Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt du café rue du Camp No 5, est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles : il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

On a beau dire, mais quand on veut avoir une bonne chaussure, il faut aller au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

Où trouve-t-on la chaussure élégante, bonne qualité et à bon marché ? Au Magasin Rouge, coin Royale et Dumaine.

☞ Tout le monde est convaincu maintenant que le café grillé et moulu qui est débité au grand dépôt de la rue du Camp, No 5, est non seulement le meilleur [illegible]

[illegible]

JUBILÉ
DE
SA SAINTETE
Le Pape Pie IX

[illegible]

GUERLAIN,
PARFUMEUR.
Paris. 15 rue de la Paix, Paris.

[illegible]

SOCIEDAD UNION ESPANOLA
BENEFICENCIA MUTUA.
[illegible]
F. de P. VILLASANA.

Au Public.
[illegible]
F. H. McBRIDE.

Le Bureau de Prêts sur Gages.
[illegible]
OTTO SCHWANER.

Restaurant Toulousain
PAUL SARREBRESSOLES.
[illegible]

A. DABEZIES,
Vétérinaire et Maréchal Ferrant.
[illegible]

Attention, planteurs sucriers.
[illegible]

Avis.
[illegible]

Entrepôt de Tapis.
[illegible]

Brasserie à vapeur,
[illegible]

En débarquement du navire Ste-Geneviève, de Bordeaux.
[illegible]

Au Public.
[illegible]

Dissolution de Société.
[illegible]

Avis.
[illegible]

DIRECTORY de la VILLE
1877.
NE TARDEZ PAS UN SEUL JOUR, MAIS ACHETEZ IMMÉDIATEMENT, UN EXEMPLAIRE DU nouveau Directory. [illegible]
Le prix n'est que de $5 00.
[illegible]
L. SOARDS & CO., Editeurs.

En débarquement de la barque STE-GENEVIÈVE venant de Bordeaux.
[illegible]

Bracelet Perdu.
[illegible]

ASSURANCE MARITIME.
Orient Mutual Insurance Co.
de New York.
[illegible]

En débarquement du navire "Ste-Geneviève" de Bordeaux.
[illegible]
A. BOUCHEREAU & CO.

Aux Planteurs Sucriers.
[illegible]
W. A. REYNOLDS.

A vendre.
[illegible]
F. MASSON.

HEBERT & CIE.,
Les Filles de Monte-Cristo,
Par CHARLES THEBUT.
Prix: $2 50.

FELIX OLAVEL,
PHARMACIEN.
[illegible]

NOUVEL ARRANGEMENT,
1877.
[illegible]
CAMPBELL, FERGUSON & CO.

SALON DE KROST,
[illegible]

THÉ OU CAFÉ,
[illegible]
Grand Dépôt de Thés et Cafés,
[illegible]

Avis aux Consommateurs.
[illegible]

Garçon de salle à manger.
[illegible]

CHAUSSURES.
MAGASIN ROUGE,
COIN ROYALE & DUMAINE.
[illegible]
M. LION, Agt.

JOSEPH BAYLE,
Successeur de H. CLOSTERMANN & BAYLE,
IMPORTATEUR de MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
[illegible]

GRAND VIN DU
CHATEAU PAPE CLÉMENT.
SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,
26 rue Bienville Ver MAIGNAN. Nlle-Orléans.

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL
[illegible]
BERGIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
[illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
57 rue Decatur Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]
LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

LEA & PERRINS'
CÉLÉBRATED
WORCESTERSHIRE SAUCE
LA SIGNATURE DE LEA & PERRINS,
[illegible]
JOHN DUNCAN'S SONS, NEW YORK.

Les meilleurs Engrais !
LES ENGRAIS VILLE,
[illegible]

PHARMACIE DUCONGE
A. CARROUCHE,
Produits Pharmaceutiques français
[illegible]
Syphilium Ovrensicum,
[illegible]
A. CARROUCHE.

J. VERGNOLE,
IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS & L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.
[illegible]

BITTER DES ARABES
[illegible]
VERGNOLE.

LES PIANOS PLEYEL
[illegible]
PLEYEL, WOLFF & CO.,
A PARIS.
[illegible]

Pianos pour Etrennes.
J. A. PERIER,
[illegible]

A vendre,
500 tonneaux,
[illegible]
LEHMAN, ABRAHAM & CO.

LAURENT LAGASSAGNE.
Marchand - Commissionnaire et Importateur de Vins et Liqueurs.
[illegible]

RICHARD FROTSCHER,
MARCHAND DE GRAINES.
[illegible]

Grocerie à vendre pour cause de départ.
[illegible]

Licences de Ville de 1877.
[illegible]

CHAS. E. KELLS
ET
H. VIET,
[illegible]

Faïence, Porcelaine, Verrerie,
[illegible]
J. B. VIRNE.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

Maladies Chroniques.
[illegible]